

**CONDITIONS DE PARTICIPATION et INSCRIPTION - Tit, Duo, Dir-E****MISSION ÉCOLE&CULTURE**

La culture est présente depuis plus de 60 ans au sein des écoles primaires, grâce à la présence du Théâtre des Marionnettes de Genève ou des musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande. En 1993, le programme « Les arts et l'enfant » est venu renforcer cette présence en incluant tous les domaines artistiques sous forme de visites ou de stages.

Aujourd'hui, l'Office cantonal de la culture et du sport porte le dispositif Ecole&Culture réunissant les degrés d'enseignement primaire, secondaire I et II. Il respecte le plan d'études romand (PER) indiquant qu'un élève doit accéder au patrimoine artistique et aux institutions culturelles locales.

La programmation d'*Ecole&Culture-EP* remplit cette mission en reflétant la diversité artistique de Genève et de sa région, et en renforçant l'accès à la culture que proposent déjà l'établissement scolaire (TIT/DUO, MDAS, Dir-E), les structures culturelles communales et les familles.

Calendrier**Le TIT/DUO...****dès le 22 août****consulte la programmation et s'inscrit en ligne.****10 septembre****consulte ses premières attributions dans sa *Gestion des inscriptions*.****19 octobre****consulte l'ensemble de ses attributions et imprime sa page *Gestion des inscriptions* pour toute l'année scolaire.****à la date fixée****se rend à l'activité avec sa classe et renvoie une appréciation.**

PROGRAMMATION

Sur la base de requêtes, un jury (OCCS, DGEO, SPG, GAPP, OMP, AGEF) sélectionne et supervise les activités *collectives (plusieurs classes)* ou *individuelles (une classe)* :

- le professionnalisme des artistes,
- la spécificité culturelle du projet (arts visuels, cinéma, danse, livre, musique, théâtre, pluri),
- la qualité du sujet (scénario, écriture, originalité, traitement scénographique),
- les liens possibles avec le PER, la vie scolaire, les institutions genevoises, la société, les familles,
- l'adéquation du sujet à l'âge du public scolaire,
- le coût et la réalisation de la requête projet.

Chaque activité promeut des facultés d'éveil (développement personnel), d'*exploration* (apprentissage artistique particulier, connaissances théoriques), de *sensibilisation* (découverte du patrimoine historique et contemporain). Chaque activité est dotée d'un descriptif logistique, des attentes du PER, d'une présentation.

Toute activité culturelle valorise 3 axes auprès des élèves : raconter, exprimer, transmettre. Le titulaire imagine avec sa classe comment documenter et conserver la trace de ces activités.

INSCRIPTION, INFORMATION ET ATTRIBUTION : TOUT EST INFORMATIQUE !

La participation aux activités d'Ecole&Culture n'est pas obligatoire.

Le TIT s'inscrit individuellement aux activités ou en concertation lors de DUO.

Les attributions des inscriptions - mentions **Inscrit**, **Accepté** ou **Refusé** - sont à consulter par le TIT dans sa *Gestion des inscriptions* de l'application nACP. Pour un DUO, les attributions portent les mêmes mentions dans la *Gestion des inscriptions* de chaque TIT du DUO.

Seule la mention **Accepté** donne le droit au TIT/DUO de se rendre à une activité.

Pour les classes de l'OMP acceptées, il est recommandé aux enseignant-e-s de prendre contact avec les artistes afin d'évoquer les conditions spécifiques liées à ces élèves (âge, encadrement).

L'attribution des activités relève des critères suivants :

- la curiosité du TIT/DUO (nombre illimité d'activités mais attention aux concomitances de dates),
- un choix d'activités dans le maximum de domaines et comprenant des activités *collectives* et *individuelles*,
- la disponibilité de l'offre selon le degré, le domaine, la jauge, le lieu, la date, l'horaire,
- la demande argumentée par courriel du/des TIT/DUO validée par la Dir-E,
- le respect des délais d'attribution.

Les informations logistiques liées aux activités **acceptées** (date, lieu, horaire, etc.) sont à reporter dans l'agenda de classe, notamment pour les DUO et les remplaçant-e-s afin de ne pas omettre de s'y rendre.

Il ne sera répondu à aucune demande sur la nature des attributions avant l'achèvement de toutes les attributions.

ANIMATIONS EN ÉCOLE

Les attributions manuelles de ces animations se basent sur les demandes collectives par @ des Dir-E, maitre-adjoint, titulaires à maroussia.prigent-toure@etat.ge.ch. Elles respectent un tournus. Les attributions sont communiquées en cours d'année aux Dir-E concernés. Elles sont accompagnées du planning (nombre de séances) destiné à inscrire les classes de l'établissement et, si disponibilité, d'autres classes d'écoles avoisinantes. Un récapitulatif des attributions est diffusé chaque année à tous les Dir-E.

PARRAINAGE

Le parrainage est possible (motifs pédagogiques ou logistiques) entre classes mais uniquement pour les activités collectives.

FRAIS DE PARTICIPATION

Sauf mention d'une participation de 5.- par élève, les activités sont offertes. La DGEO (MDAS), la Ville de Genève (médiation dans les musées genevois et prêt de salles) et des institutions privées participent à cet effort. L'impression de la *Gestion des inscriptions* complétée par le TIT si un montant est à payer fait office de quittance auprès de sa hiérarchie.

ROCADE, ANNULATION OU ABSENCE D'UNE CLASSE

Le TIT/DUO peut effectuer une rocade avec une classe du même degré. Il avertit par @ E&C-EP (S.Dubois-dit-Bonclaude/M. Prigent Touré) qui lui adressera un @ de confirmation.

Toute annulation est annoncée aussitôt, en mentionnant son motif, par @ à E&C-EP, avec copie aux contacts mentionnés dans l'activité et à la DIR-e. Une annulation injustifiée, une non-présentation, un horaire non respecté, sont sanctionnés par un avertissement au TIT/DUO et à la Dir-E

RESPONSABILITÉ DE L'ENSEIGNANT/ DUO (cf. directives ETIDEP)

- le TIT/DUO présente l'activité aux élèves. Les élèves sont interrogés sur ce qu'ils ont déjà vu, entendu, fait, de proche ou de similaire, avec qui ? Du respect à l'égard des artistes sera recommandé.
- le TIT/DUO prépare les élèves. Quel sujet sera évoqué, quels corps de métiers seront présents, dans quel cadre ? Il peut déléguer à ses élèves, une partie de la préparation de l'activité: recherches, conférences, démonstrations.
- le TIT/Duo participe à l'activité pour enrichir ses pratiques pédagogiques, accroître son développement personnel, observer ses élèves dans un milieu différent.
- le TIT/DUO communique aux parents le descriptif de l'activité, et, si demandée par l'artiste, l'autorisation de prise de vues ou d'enregistrements sonores et/ou vidéo.
- le TIT/DUO applique la procédure de sortie : annonce aux enseignants intervenant en classe (MDAS, ECSP) et organisation du déplacement. Les activités débutant à l'heure, les précautions sont prises pour éviter tout retard. La durée d'un spectacle peut excéder de 10 minutes, il convient d'en tenir compte.
- le TIT/DUO informe le contact mentionné dans le descriptif en cas de demande particulière.
- le TIT/DUO rappelle aux élèves les règles de savoir-vivre en société lors d'un spectacle, le respect des règlements locaux et du matériel mis à disposition, l'emploi inapproprié de téléphones mobiles.
- le TIT/DUO/SP se munit de l'impression (format paysage) de sa GESTION DES INSCRIPTIONS et de l'éventuelle somme à payer (**billets et appoint en monnaie, svp.**). Ce document, au nom du titulaire, est officiel : à la fois billet d'accès, justificatif de sortie et quittance (au titulaire de mentionner sur ce document, en regard de l'activité, le nombre d'élèves et le montant payé).

RESPONSABILITÉ DES ARTISTES

- les artistes fournissent une prestation conforme au descriptif de l'activité.
- après réception de la liste des classes acceptées, les artistes prennent contact avec les TIT/DUO ou la Dir-E (spécificités de la classe ou de l'établissement, projets en cours, présence de MDAS, etc.).
- les artistes répondent aux questions des élèves et des TIT/DUO.
- Une activité peut être reportée ou annulée, un-e artiste n'étant pas remplacé-e en cas d'absence.

RESPONSABILITÉ ENTRE DIR-E ET ARTISTES POUR UNE ANIMATION EN ÉCOLE

- la Dir-E prévient le concierge (RBS), si nécessaire la commune (consignes de sécurité liées à la capacité de la salle), pour mettre à disposition des artistes les locaux appropriés et conformes aux besoins mentionnés dans le descriptif de l'activité.
- la Dir-E prévient les MDAS de l'établissement. La prestation peut devenir une ressource pour des activités ultérieures.
- la Dir-E facilite l'accès des classes venant d'autres établissements (indications de localisation).
- la Dir-E veille au bon accueil des artistes.
- les artistes respectent les règlements et consignes de la Dir-E (locaux et matériel).

APPRÉCIATIONS TIT/DUO ET ÉLÈVE

L'appréciation d'une activité de la part du TIT/DUO participe au bilan de la saison.

La pratique d'appréciations par les élèves est à promouvoir. Une appréciation valorise le rôle de la culture dans leurs développements personnels. Elle réclame quelques précautions tant il s'agit de restituer ce qui a été vécu, ressenti et découvert, selon des valeurs thématiques (sujet, traitement, compréhension), esthétiques (aspect visuel ou stylistique), d'interprétations (jeu des comédiens, musiciens, danseurs), oniriques (solicitation de l'imaginaire, sentiments provoqués), instructives (ce que l'on découvre, ce que l'on aimerait encore apprendre).

CONSULTATION ET INSCRIPTION

- **S'inscrire et consulter ses attributions en ligne depuis l'école (réseau EDU) :**
<https://prod.etat-ge.ch/eduacp>
- **S'inscrire et consulter ses attributions en ligne à distance (domicile) avec identification reçue sur le portable :**
<https://ge.ch/eduacp>
- Marche à suivre (PDF) pour s'inscrire dans nACP et consulter ses premières attributions
 - Aide : <http://icp.ge.ch/sem/sief/spip.php>

Retour au site [Ecole&Culture](#)